Steurs

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022

1. Report de loyers

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de report des loyers de juin et juillet pour le locataire du laboratoire qui rencontre quelques difficultés actuellement. Après discussion le conseil décide d'accéder à cette demande et de répartir les loyers de juin et juillet sur les mois d'août et septembre.

2. Travaux de rénovation énergétique sur les logements communaux

La commission bâtiments propose que soient retenus les devis de :

- Pompe à chaleur : Entreprise AUMAND-PALLUAUD 13 203.62 € HT
- VMC double flux : Entreprise ETIENNE 15 618.87 € HT
- Isolation des logements allée des Prunus : Entreprise RENOUX 4 973.75 € HT
- Isolation logement rue du Quaireux : Entreprise RENOUX 8 009.00 € HT
- Cloison & isolation : Entreprise RENOUX 6 194.00 € HT

Le montant total de ces travaux s'élève à 47 079.24 € HT. Après cette présentation, le conseil municipal adopte le projet de rénovation énergétique des logements communaux.

3. Demandes de subvention pour le projet de rénovation énergétique des logements communaux

Après présentation et approbation du projet de rénovation énergétique des logements communaux et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR pour un montant de 18 831,70 €, du Conseil Départemental pour un montant de 18 831.70 €. Il restera un montant à autofinancer de 9 415.84 €. Le conseil municipal communautaire approuve le plan de financement prévisionnel.

4. Travaux salle des fêtes

Après délibération, le conseil municipal, sur proposition de la commission en charge des bâtiments, décide de retenir la proposition de l'entreprise RENAULT pour un montant de 10 108,33€ HT pour le renouvellement des passements de toit.

5. Révision des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que les tarifs de location de la salle n'ont pas été révisés depuis 2016 et qu'étant donné l'augmentation du coût de l'énergie, il pourrait être opportun de le faire. Les tarifs de la grande et la petite salle ont donc été augmentés de 5 € pour les habitants de la Commune et de 10 € pour les personnes extérieures.

De plus un forfait ménage a été ajouté (un forfait de 25 € par heure de ménage sera facturé si le ménage n'a pas été correctement effectué par le locataire).

6. Questions diverses

- La restauration et la buvette de la soirée du 20 juillet seront assurées par des associations de la Commune. Un plateau repas « gâtinais » sera proposé sur réservation pour un montant de 12 €.
- La cérémonie de remise de médaille de Gilles BOUJU aura lieu le 24 juin à 19 heures.
- Une réflexion sur des travaux d'aménagement de l'école va être menée par la commission bâtiments.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juillet.